



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 1 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 15	L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni à huis-clos en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 12 mars 2021.
---	--

PRESENT(E)S (13) :

GISELE BERNARD
DENIS CHARBONNIER
FABIENNE CHAUTY
ISABELLE DAURES
CELINE DOUARIN
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
MARIE-ANGE MERCIER
NICOLAS MIALON
KARINA MONNET
DAMIEN ROSSEEL
JEAN PAUL VIVIER

ABSENTE REPRESENTE(E)S (1) :

GAETAN DUBIEN (PROCURATION A KARINA MONNET)

NON REPRESENTE(E)S (0) :

Secrétaire de séance : ISABELLE DAURES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 10

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 17 FEVRIER 2021

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le compte-rendu du conseil du 17 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Gisèle BERNARD

Présentation du compte administratif 2020 qui sera voté ultérieurement. Le compte de gestion déficitaire n'a pas été transmis par la Trésorerie de RIOM.

2 – COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Gisèle BERNARD

Le compte de gestion déficitaire n'a pas été transmis par la Trésorerie de RIOM.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2020

Rapporteur : Gisèle BERNARD

Ajourné

4 – BUDGET 2021

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER/Gisèle BERNARD

Présentation au conseil municipal du budget 2021. :

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Budget Investissement (dépenses et recettes)
- Subventions aux associations

Le budget sera voté lors d'un prochain conseil municipal dès réception du compte de gestion.

5 – PROJET SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le projet de rénovation de la salle polyvalente est un projet phare de notre profession de foi.

En première étape, des cabinets d'architectes ont été consultés par le groupe « salle polyvalente ».

Un cabinet a été retenu pour un premier chiffrage global, l'objectif étant d'une part d'avoir une vue globale du budget à prévoir et de faire une demande de subvention à la région dans le cadre du plan Ambition Région.

Un avant-projet a été présenté par le cabinet le 8 mars 2021. Il est présenté au conseil ainsi que l'estimation chiffrée.

Un budget maximum devra être validé pour ce projet, il sera basé sur le montant de subventions accessibles, les règles d'urbanisme en cours et les matériaux utilisés.

Cette estimation chiffrée sera utilisée pour un dossier de subvention à la Région.

Le maire demande l'autorisation de déposer un dossier de financement auprès de la Région pour ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – MISE EN PLACE ABRIS BUS

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

La région finance la mise en place d'abri-bus (prix unitaire environ 8000 EUR) dans les communes moyennant une convention avec la Région et la construction de dalles béton.

Le maire propose 3 lieux d'implantation de ces abris-bus pour le ramassage scolaire : proche de la salle des fêtes, aux Bardons, à Bicon proche de la fontaine.

Avant une demande, il conviendra de vérifier avec l'ABF si ces abris-bus sont autorisés.

Le maire demande l'autorisation de déposer une demande de 3 abris-bus auprès de la Région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Des acquisitions de biens immobiliers ont été faites dans le passé via l'EPF SMAF.

La propriété de ces acquisitions doit maintenant être transférée à la commune.

Le conseil doit voter le transfert de propriété de ces biens à la commune par un acte administratif.

Les parcelles concernées sont AE657-AE 87 -AE 731 – AE 309.

Le premier adjoint est le seul à pouvoir signer ce document de rachat.

Le maire demande l'autorisation du conseil pour que Romain Legrand signe cet acte administratif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Un tour de table est organisé auprès des représentants des commissions et des syndicats intercommunaux :

- Mise en place d'un site Internet du syndicat Morge et Chambaron pour l'assainissement
 - Vote du budget SBA fait lors de la dernière réunion syndicale
 - Commission « tourisme et communication » de la Communauté de Communes Plaine Limagne :
 - Point sur les réseaux sociaux, signalétique des communes à revoir avec le logo de la Com com, état des lieux des équipements numériques des communes.
 - Revue des différentes aires de camping-car, conventions avec Balirando et Terra Volcana renouvelées pour 2021
 - Projet de voie verte sur l'Allier
 - Commission transition écologique (mobilité) de la Communauté de Communes Plaine Limagne :
 - Remise à plat de la compétence mobilité actuellement gérée par la Région et possiblement transférable aux Communautés de communes : éclaircissement du budget et du périmètre nécessaire avant prise de décision en avril
 - Revue de tous les documents d'urbanisme à venir pour toutes les communes de Plaine Limagne en vue du PLUi : pour Artonne le PLU ne devrait pas évoluer
- La commission environnement étudie les aménagements à mettre en place sur les parcelles au-dessus du cimetière pour supprimer les risques de coulée de boue en vue de déposer un dossier de subvention. Devis en cours de collecte.

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

1^{ère} délibération :

Acceptation de chèque de 1312,78 EUR pour paiement des frais d'énergie du presbytère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2^{ème} délibération :

Contrôle des poteaux incendies. Proposition du syndicat Sioule et Morge à 28.5 EUR HT ou 30 EUR/HT par SEMERAP par poteau (environ 25 poteaux) à valider. Rénovation de la peinture des bornes à prévoir également. Le maire demande l'autorisation de signer la convention de contrôle des poteaux.

ADOPTÉ PAR 14 VOIX (M. Houssier ne prend pas part au vote)

3^{ème} délibération :

Vente de la balayeuse non-utilisée par la commune car non adaptée au balayage des rues pour 500 EUR.

Le maire demande l'autorisation de vendre cette balayeuse à l'entreprise AMVO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 49.